

Compte rendu
de la séance du conseil municipal
du 20 décembre 2018 à 19h00

Date de la convocation : 15 décembre 2018

Présents : LACOMBE Jean Marie, GUILLET Cathy, RUSSERY Joël, FRAYSSE Nicole, CAZAL Bertrand, ALBOUY Laetitia, DELMAS Claudine, GARCIA Dominique, GAYRAUD Vincent, LACOMBE Christophe, NOWITZKI Vanessa, SIRMAIN Florian, RIGAL Adrian.

Absents : DE LA ROCQUE Claudine, ROUZIERES Guy.

Présentation du compteur « Gaspar » par un responsable de GRDF

A la demande de Mr Le Maire, Mr DAGON, responsable GRDF, intervient pour présenter le fonctionnement du compteur communiquant gaz « Gaspar » et explique la nécessité d'installer un ou plusieurs concentrateurs sur la commune pour permettre la mise en fonctionnement du service. Il rappelle que l'installation des concentrateurs ne sera possible qu'après signature d'une convention entre la collectivité et GRDF. Les sites retenus pourraient être le stade et la mairie.

Après débat, Mr Le Maire propose de mettre l'étude de la convention à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Par 12 voix pour et 1 abstention (Vanessa Nowitzki), le conseil municipal valide la proposition

Evolution du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe suite à la nouvelle organisation du secrétariat de mairie et de l'agence postale communale

Mr Le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé, lors de la précédente séance, une augmentation de la durée hebdomadaire du temps de travail de Mme GENIEYS de 28h à 35h par semaine et ce à partir du 01 janvier 2019, en vue de la nouvelle organisation du secrétariat de mairie et de l'agence postale communale.

Mr Le Maire, après avoir fait état de l'avis favorable émis par le Comité Technique Départemental du CDG, propose au conseil municipal de faire évoluer le tableau des emplois en supprimant le poste d'AAT Principal 2^e classe à 28h et en créant, sur le même grade à compter du 1^{er} janvier 2019, un emploi à temps plein soit 35h.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la modification du poste.

Acceptation du don de Mr VERRET Roland

Monsieur le Maire explique que suite au décès de Mr VERRET André, survenu en décembre 2017, Mr VERRET Roland, son frère, souhaite effectuer un don au profit de la commune, qui permettrait la rénovation de l'éclairage de l'église St Blaise à Clairvaux.

Monsieur le Maire rappelle que l'acceptation d'un don est soumise à l'avis du conseil municipal qui évalue les charges ou conditions rattachées à ce don.

En l'occurrence, Mr Le Maire précise que le montant du don couvrirait l'ensemble du coût des travaux estimé dans le devis proposé par M. HIGONNET.

Dans ces conditions, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le don de M. VERRET et le principe de faire réaliser les travaux évoqués ci-dessus.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service RPQS établi par la communauté de communes Conques Marcillac en matière d'assainissement.

Mr Le Maire présente le rapport en matière d'assainissement établi par la communauté de communes Conques Marcillac au titre de l'exercice 2017. La Commune de Clairvaux d'Aveyron, commune adhérente, a été destinataire du rapport annuel.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la Communauté de Communes Conques-Marcillac au titre de l'exercice 2017.

Questions diverses

Programme WATTI :

Le syndicat intercommunal de l'énergie du département de l'Aveyron (SIEDA), a proposé d'intervenir auprès des élèves de l'école publique de Bruéjols afin de les sensibiliser aux économies d'énergie dans le cadre d'un programme baptisé ECO CO2 prévu sur une durée de 3 ans. Une participation de 200 euros/an et par classe resterait à la charge de la collectivité. La directrice de l'école envisage de répondre favorablement à la proposition.

Candidature WIFI 4E :

Mr Le Maire rappelle que la collectivité avait délibéré favorablement pour participer à un programme européen d'installation d'un réseau Wifi public subventionné à hauteur de 15 000 euros. La commune de Clairvaux d'Aveyron ayant été retenue, il convient d'envisager le positionnement des bornes Wifi. Mr Le Maire propose une installation à proximité des ateliers municipaux à Clairvaux et du Foyer rural à Bruéjols. Il précise que les frais de fonctionnement resteront à la charge de la collectivité.

Le conseil municipal souhaite connaître le chiffrage de l'ensemble des travaux afin d'estimer, éventuellement, le coût des frais restant à sa charge.

Projet aménagement Bourg Centre

Mr Le Maire indique que l'entreprise Colas a été retenue, suite à l'appel d'offre lancé dans le cadre de l'aménagement du projet « bourg centre » pour réaliser la première tranche des travaux sur Clairvaux courant 2019.

Plusieurs élus font part de leur surprise liée à l'état d'avancement du projet. Ils regrettent en effet l'absence ou l'insuffisante concertation avec la population qui avait été envisagée lors de l'attribution du projet à l'équipe en charge de la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Distribution des sacs poubelles

La distribution des sacs poubelles aura lieu le dimanche 27 janvier et le 03 février 2019, à la mairie à Clairvaux et à l'école à Bruéjols.